



COMMISSION RÉGIONALE DES JEUNES PV N°13 réunion du samedi 16 novembre 2019

Présents : CHRISTIN Mariama, HASSANI Ibrahim (procuration), ABDOURAHAMANE Omar-EI Wadoud, ANDAZA Benoit, MIHIDJAY ABDOUL-OIHABI SOULAIMANA Zakaria (téléphone), MOUHALIDE Bihaki-lah (procuration),

Absents Excusés : RIGANTE Jean Pierre, BACAR Hamadi, ATTOUMANI BAMZE Ismael, ABDOUL HAMID Saindou, ASSANI EI Anrif, DHOHIR Aboul

GESTION DES FORFAITS GÉNÉRAUX

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des classements de championnats des équipes de jeunes,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 74-3 du RI 2019 de la LMF.

Trois (3) forfaits d'une équipe en championnat entraînent le forfait général de cette équipe et le forfait général de toutes les équipes inférieures.

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 81-6 du RI 2019 de la LMF (page 90 annuaire)

Tout club qui engagera une équipe de jeunes en championnat des U18 - des U15 - des U13 et qui la retirera après la parution des calendriers ou qui se déclarera forfait en cours de saison sera passible d'une amende sans préjudice des sanctions déjà prévues en cas de forfait et d'un retrait de deux (2) points par équipe retirée ou déclarée forfait général...

Cette amende devra être réglée dans les huit (8) jours, sous peine de suspension.

Tout club qui n'a pas satisfait avant le 31 mai de la saison à l'obligation de munir ses dirigeants du nombre de licences imposées par le présent règlement est passible d'une amende égale au double prix des licences manquantes (R.Gx art. 30 et 218).

Considérant le forfait général ou le retrait des équipes ci-dessous :

Clubs	Division	Motifs Retrait équipe Absent sur le terrain	PV CRJ	Catégorie en infractions	Retrait de points ou amendes
REGIONAL U18					
TORNADE CLUB	R3-PHN	KOUNGOU-TORNADE CLUB TORNADE CLUB - TSARARANO ENT.WANA /TCO -TORNADE CLUB	PV N°9	U18	2 points 100€
BANDRELE FC	R3-PHS	BANDRELEFC-ENT.PAP. /NDRANAVI, BANDRELE FC -VSS HAGNOUDROU ASJ MOINATRINDRI -BANDRELE FC	PV N°9	U18	2 points 100€
US OUANGANI	R3-PHS	Courrier de retrait	PV N°10	U18	2 points 100€
AJ KANI KELI	R3--PHS	Courrier de retrait	PV N°1	U18	2 points 100€
RACINE DU NORD	R3-PHN	Courrier de retrait	PV N°6	U18	2 points 100€
ASCJ ALAKARABU	R4-PLB	Courrier de retrait	PV N°1	U18	2 points 100€



Clubs	Division	Motifs Retrait équipe Absent sur le terrain	PV CRJ	Catégorie en infractions	Retrait de points ou amendes
REGIONAL U15					
VOULVAVI SPORTS	R4 PLB	NDREMA CLUB -VOULVAVI SPORTS, VOULVAVI SPORTS - ALAKARABU ASC WAHADI -VOULVAVI SPORTS	PV N°10	U15	2 points 100€
FC SHINGABWE	R3-PHN	FOUDRE 2000 - FC SHINGABWE ETINCELLES – FC SHINGABWE ASJ HANDREMA -FC SHINGABWE	PV N°9	U15	2 points 100€
ACSJ M'LIHA	R4-PLB	Courrier de retrait	PV N°1	U15	2 points 100€
MTSAKANDRO FC	R4-PLA	ESPOIR LONGONI - FC MTSANKADRO MAHABOU SC - FC MTSANKADRO AS DE KAWENI -FC MTSANKADRO	PV N°9	U15	2 points 100€
ENFANT DU PORT	R3-PHN	US KAVANI- ENFANT DU PORT USC KANGANI - ENFANT DU PORT FC YLANG-ENFANT DU PORT	PV N°9	U15	2 points 100€
ETINCELLES	R2	ENFANTS DE MAYOTTE - ETINCELLES FOUDRE 2000 - ETINCELLES RACINE DU NORD - ETINCELLES	PV N°12	U15	2 points 100€
MTSANGA 2000	R3-PHN	NDREMA CLUB - MTSANGA 2000 MTSANGA 2000- NDREMA CLUB AS BANDRABOUA- MTSANGA 2000	PV N°12	U15	2 points 100€
M'BOUINI ELAN CLUB	R4 -PLD	ENT.PAP-MBOUNI ESPOIR, ASJ MOINATRINDRI - MBOUNI ESPOIR MBOUNI ESPOIR - AJ KANI KELI	PV N°9	U15	2 points 100€
REGIONAL U13					
CJ MRONABEJA	R4-PLD	Courrier de retrait	PV N°3	U13	2 points 100€
ECLAIR DU SUD	R4-PLD	Courrier de retrait	PV N°1	U13	2 points 100€

Par ces motifs

La Commission décide :

- **D'appliquer un retrait de 2 points par équipe aux équipes seniors des clubs ci-dessus**
- **De Transmettre à la CRD pour application des retraits de points et sanctions financières.**

A noter que les sanctions sont déjà appliquées aux clubs dont les catégories sont obligatoires



Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Sportive dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2019.

Rappel PV N°1 CRJ

Pour rappel, la CRJ a sanctionné l'AJ KANI-KELI (retrait de 2 points et amende de 100€) pour le retrait de son équipe U18 après la publication du calendrier des compétitions saison 2019 : Voir PV N°1 de la CRJ réunions des 07 et 27 mars 2019 publié le 09 avril 2019 sur le site de la Ligue. Ceci en application de l'article 81.6 du RI 2019 de la Ligue

Clubs	Division	Motifs Retrait équipe Absent sur le terrain	PV CRJ	Catégorie en infractions	Retrait de points ou amendes
REGIONAL U18					
AJ KANI KELI	R3--PHS	Courrier de retrait	PV N°1	U18	2 points 100€

Le Président

La Secrétaire de séance

ABDOURAHAMANE Omar-EIWadoud

CHRISTIN Mariama